#### VADE-MECUM A L'INTENTION DES ENTREPRISES

→ OBJECTIF 2018: 100% DEMATERIALISATION

### La dématérialisation des marchés publics c'est:

- SIMPLE et sécurisé : offre cryptée, horodatée et inaccessible avant la clôture ; plus de certificat numérique nominatif ni de signature individuelle de chaque document

- ECONOMIQUE : plus de frais d'affranchissement ni de déplacements ; plus de papier

- un gain de TEMPS : délais de transmission réduits et plus de risque de courrier égaré



# 2018, C'EST DEMAIN! IL FAUT DONC ANTICIPER MAINTENANT POUR ÊTRE PRÊT A TEMPS!

- La réglementation impose, pour 2018, une réponse aux marchés publics totalement dématérialisée dans le cadre du plan de modernisation et de simplification de l'administration.
- La ville de Chambéry vous propose un petit guide pour vous préparer à l'objectif de dématérialisation totale de 2018 et vous accompagnez aux consultations.
- Rejoignez nous sur notre profil acheteur (AWS Achats) qui permet de :
  - consulter les publicités
  - retirer les documents de la consultation
  - déposer votre offre
  - correspondre avec l'acheteur public

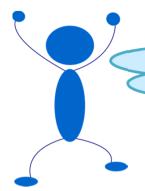


## ETAPE PRÉLIMINAIRE : LA PRÉPARATION



- 🔯 Inscription sur le profil acheteur :
  - gratuite
  - veille automatique sur les publications de consultations
  - courriel générique de la société
  - courrier@aws-france.com dans votre carnet d'adresses
  - dépôt des attestations fiscales et sociales
  - maintien de votre correspondance pendant 12 mois
- 🔯 Entraînement préparatoire :
  - préalables techniques du matériel informatique
  - lecture des conditions générales d'accès AWS
  - consultation d'une démonstration testée





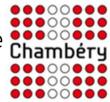
## ETAPE SUIVANTE : LA RÉPONSE À UNE OFFRE

- Utilisation du dispositif Marché Public Simplifié (MPS) avec uniquement le SIRET
- Retrait du document de consultation :
  - retrait identifié : vous recevrez toutes les informations et modifications
  - retrait anonyme : vous ne recevrez aucune autre information

\*L'oublie d'une pièce du dossier peut rend l'offre irrégulière et ne sera pas forcément régularisée.

- En cas de questions :
  - <u>uniquement</u> via la **plateforme profil acheteur**
  - attention aux délais pour poser des questions
- Anticiper le dépôt :
  - format PDF conseillé
- dépôt au moins **4h avant l'heure limite,** attention aussi à la date limite de dépôt! Il est conseillé de déposer <u>au plus tard la veille</u> de la date limite.
  - dépôt de maximum 450 M0
  - un **problème** technique → Appeler <u>uniquement</u> la hotline

D'AWS au 04.80.04.12.60







## Etape suivante : la réponse à une offre

- Attention à toujours respecter le règlement de consultation !
- Une fois la transmission réalisée sur AWS, l'enregistrement du dépôt est effectif
- Correspondance avec l'acheteur :
- prendre connaissance de tout courriel provenant du profil acheteur
- la lettre recommandée électronique (LRE) est juridiquement l'équivalent de la LRAR papier : vous avez maximum 15 jours pour la lire
- \* En 2018 : la dématérialisation devient obligatoire et la transmission papier interdite. Une bonne préparation permettra une bonne pratique de la dématérialisation et un accès facile et gratuit aux marchés publics!

## MÉMENTO DES MARCHÉS PUBLICS

#### : TAAVA

- se **faire connaître** → Transmettre un dossier de présentation, participer aux salons, prendre le contact des acheteurs.
- détecter les consultations suffisamment tôt par l'examen des avis d'attribution.

#### ≫ PENDANT:

- suivre l'actualité en consultant les sites internet (BOAMP, Profil acheteur).
- préparer votre dossier de présentation de l'entreprise, historique de la société, références, moyens techniques et humains, capacités professionnelles et financières (à adapter à l'objet du marché et au règlement de consultation).
- **préparer** votre offre (mémoire technique, acte d'engagement, pièces financières...) et tenez compte des critères de jugement et des demandes du profil acheteur.
- rassembler toutes les pièces selon les exigences du règlement de consultation. ATTENTION : L'abondance de documents peut nuire à l'appréciation de l'offre.
- déposer **en temps et en heure** votre offre (le délai de dépôt est sous votre responsabilité).

#### **EXECUTE** APRES :

- <u>si vous êtes retenu</u> : fournir **sans délai les pièces demandées** (risque de perdre le marché si le délai n'est pas respecté).
- <u>si vous n'êtes pas retenu</u> ne pas hésiter à demander la motivation du rejet pour améliorer vos offres futures.

